

<i>Nombre de membres du Conseil :</i>	19
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	19
<i>Conseillers présents :</i>	13

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

PRESENTS : ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, AUBOUSSIER Catherine, BAYLE Rachel, BOISSIE Mickaël, CHOPARD Manon, CLOZEL Jean-Paul, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, ROBERT Chantal, SAINTSORNY Chantal.

ABSENTS EXCUSES : BOUCHER Pascal (procuration à CHOPARD Manon), BOUVET Laurent, (procuration à ROBERT Chantal), DESZIERES Josette (procuration à AUBOUSSIER Catherine), EIDUKEVICIUS Catherine (procuration à CLOZEL Jean-Paul), SOZET Dominique (procuration à BOISSIE Mickaël).

ABSENT : DESBOS Philippe.

Date de la convocation : 11.12.2015

I - QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Mademoiselle Manon CHOPARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Mademoiselle Manon CHOPARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la naissance de Valentine, le 11 décembre 2015, au foyer d'Elise RACAMIER.

III ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL : DELIBERATIONS

OBJET : N° 0086 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

RAPPORTEUR : Jean-Paul CLOZEL

Le rapporteur propose d'adopter la décision modificative n° 3 du budget général suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
<u>DEPENSES</u>				
D 61523 : Voies et réseaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>				
D 022 : Dépenses imprévues (investissement)	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget général.

Dates à retenir :

Le Conseil Municipal prévu le jeudi 28 janvier 2016 sera annulé et remplacé par une réunion de travail des 2 Conseils Municipaux de Tournon et Saint-Jean-de-Muzols, à 18 h 00, en Mairie de Tournon, Salle du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

Point sur les nouvelles orientations concernant le confortement des Dignes de Tournon et Saint-Jean-de-Muzols.

Ce matin une réunion de travail s'est tenue en mairie de Tournon en présence des Communes de Tournon et de Saint-Jean-de-Muzols, de HTCC, du maître d'œuvre Artelia et des services de l'Etat.

Le projet initial tel qu'il nous a été présenté par la maîtrise d'œuvre, n'est pas acceptable en raison du positionnement et de l'importance des déversoirs situés dans la partie amont de la digue.

Le maître d'œuvre Artelia travaille avec l'élaboration d'un nouveau projet.

Quoiqu'il en soit le début des travaux est reporté à fin 2016 pour se poursuivre en 2017 et 2018.

La séance est levée à 18h10.

Le Maire,

André ARZALIER